

**Adapter la protection de l'enfance aux réalités scientifiques
et sociales de notre époque
Ouverture du colloque**

Les Mureaux

Mercredi 14 octobre 2020

**Discours de Marie-Laure Godin,
Vice-Présidente du Département des Hauts-de-Seine**

Monsieur le Président du Département des Yvelines, Cher Pierre,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs,

Le Président Georges Siffredi, regrette vivement de ne pouvoir être parmi nous ce matin. Il a été testé positif au Covid-19. Son état de santé n'inspire aucune inquiétude, il va bien et n'a aucun symptôme, mais il suit toutes les précautions qui s'imposent et les mesures d'isolement dans ce cas, et m'a donc demandé de le représenter.

Je souhaite que cette journée de réflexion, à l'initiative de nos deux Départements, puisse apporter à l'ensemble des acteurs concernés, des réponses utiles et des pistes nouvelles pour l'avenir de la protection de l'enfance.

Je crois que tout le monde ici, s'accorde sur ce point : la protection de l'enfance aborde des problématiques que la société, dans son ensemble, méconnaît ou ne veut pas voir.

C'est une réalité complexe, un sujet bien trop important, pour qu'on le réduise aux raccourcis d'un reportage télévisé, ou à une exploitation volontairement polémique, aux heures de grande écoute dans les médias.

La protection de l'enfance est au cœur de nos compétences sociales, bien sûr, mais pour nous, cela va bien au-delà :

Cette question doit interpeller chaque citoyen que nous sommes, et plus largement, l'ensemble de la société. Une société moderne, où les grands progrès n'ont pas réduit les situations de précarité, d'exclusion voire de violence, qui s'expriment d'ailleurs de multiples façons.

A ce stade du débat, je crois qu'il est bon de se poser avant tout, les bonnes questions, et c'est bien l'objet de ce colloque :

Comment la protection de l'enfance a-t-elle évolué ces dernières années ?

Comment la longue chaîne de responsabilités, incarnée par l'ensemble des parties prenantes - de l'Etat aux collectivités - fonctionne-t-elle ?

Peut-on faire progresser de manière constructive et coordonnée, la prise en charge des enfants et des adolescents qui nous sont confiés, mais aussi la formation des professionnels qui les encadrent ?

Comment assurer au mieux la transition de ces enfants vers une vie d'adulte qui soit socialement, professionnellement, stable et épanouie ?

Comme nos Départements n'ont pas pour habitude de glisser la poussière sous le tapis, nous entendons bien exercer pleinement nos responsabilités en la matière, comme nous l'avons toujours fait, d'ailleurs.

Il s'agit pour nous d'accompagner au mieux, dans un cadre serein pour les professionnels, ces enfants fragilisés par la vie, du tout petit à l'adolescent.

Et puis, il y a une chose qui peut paraître évidente, mais qu'il est bon de rappeler : la protection de l'enfance relève avant tout, de l'humain.

Aucun cas n'est semblable à un autre. Aucune histoire familiale n'est réduite à un simple numéro de dossier, qu'il s'agirait d'instruire ou de classer.

Nos agents départementaux, qui sont en première ligne, peuvent en témoigner : ils évoluent dans un secteur sous tension et sont confrontés, quotidiennement, à des situations très complexes.

Ils exercent des métiers difficiles, avec discernement et professionnalisme, mais aussi avec un dévouement et un engagement tout à fait admirables, auxquels il faut rendre hommage.

C'est là toute la spécificité de notre mission, qui place l'intérêt supérieur de l'enfant, au cœur de toutes nos décisions.

Il s'agit de prendre en compte l'ensemble des besoins de l'enfant, à chaque étape de son parcours, en y apportant une réponse globale et adaptée.

De la naissance à la majorité, les prises en charges sont évidemment très différentes et le champ d'action très large, mobilisant l'ensemble de nos compétences sociales et médico-sociales.

Mais avant tout, notre politique de protection de l'enfance privilégie la prévention.

Sans prévention nous le savons, les risques d'escalade d'enfants vulnérables vers la spirale de l'échec, de l'exclusion ou de la délinquance, peuvent très tôt s'enclencher.

C'est pour cela que nous avons lancé en 2019, la généralisation des bilans de santé dans toutes les écoles maternelles des Yvelines et des Hauts-de-Seine, pour détecter, le plus en amont possible et de manière systématique, d'éventuelles fragilités sociales ou de santé.

Je pense aussi à la dimension purement médicale et psychologique, dont les carences, notamment en matière de médecine pédopsychiatrique, nous ont amenés à lancer ce nouveau projet d'Institut interdépartemental du psychotraumatisme de l'enfant. Ce type de structure est extrêmement rare, et j'espère que notre démarche servira de référence au niveau national.

Le sujet particulier des enfants présentant des difficultés importantes et multiples, pour lesquels les solutions d'accueil classique sont inefficaces, préoccupe d'ailleurs, l'ensemble des Départements. Ces jeunes ont besoin d'une prise en charge spécifique. Aussi, comme nos collègues des Yvelines qui ont une structure pour l'accueil de ces enfants, notre Département va créer, en 2021, 20 places dédiées dans les Hauts-de-Seine, par un appel à projet, qui pourra être développé en lien étroit avec l'Institut du psychotraumatisme.

La prévention, c'est aussi construire avec l'ensemble des enfants accueillis par l'Aide sociale à l'enfance, un chemin vers l'autonomie.

A l'âge adulte, ils doivent disposer des clés et de la volonté pour s'insérer dans la société, en citoyens éclairés.

L'insertion sociale et professionnelle, est donc au cœur de nos parcours de prise en charge. Alors que nous n'en avons pas l'obligation, nous continuons de suivre ces jeunes à leur majorité, grâce aux « contrats jeunes majeurs » : près de 1300 contrats de ce type sont en cours dans les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, dont une très large part concerne d'anciens mineurs isolés.

Et puis, dans le contexte particulier de la crise sanitaire, nous avons porté une attention particulière aux jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance, qui ont souffert davantage du confinement.

Chaque année, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines consacrent 280 M€ aux jeunes qui leur sont confiés au titre de la protection de l'Enfance. Un travail qu'il est indispensable de mener en lien étroit avec les services de l'Etat.

Alors que nous allons déjà bien au-delà de nos compétences obligatoires, et que nous mettons en place des solutions innovantes en la matière, nous ne pouvons pas nous substituer à l'Etat sur le plan de la justice, lorsque la réduction du nombre d'établissements de la protection judiciaire de la jeunesse, conduit à nous confier de jeunes délinquants.

Nous ne pouvons pas nous substituer à l'Etat lorsque, face à des traumatismes psychiques lourds, la prise en charge hospitalière fait défaut.

Nous ne pouvons nous substituer à l'Etat face à l'absence d'établissements spécialisés d'enseignement pour certains enfants de l'ASE, pour lesquels nous essayons, pourtant, de trouver des solutions, grâce à des associations partenaires.

Et puis nous ne pouvons bien sûr, nous substituer à l'Etat, en matière de politique migratoire et de sécurité intérieure...

Le point névralgique des « mineurs étrangers non accompagnés », pour lequel nous faisons face à un afflux continu et exponentiel ces dernières années, tend à fragiliser la soutenabilité de l'ensemble de l'édifice de la protection de l'enfance.

Là encore, il ne s'agit pas de porter des œillères sur une situation très difficile, qui est venue sur-solliciter -et le mot est faible- nos services.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : dans les Hauts-de-Seine, plus de 1200 jeunes sont pris en charge cette année. En 2015, ils étaient 330...

Il ne s'agit pas non plus, d'isoler des faits graves, pour en faire une généralité.

Nous le savons, certains exploitent volontairement le système français et ses failles, via des filières bien organisées d'immigration clandestine.

Mais bon nombre des jeunes mineurs qui arrivent sur le sol français, espèrent trouver ici une vie meilleure, se projetant dans un avenir social et professionnel à la hauteur de leurs rêves. C'est pour eux que nous travaillons, et nous ne devons pas les laisser au bord du chemin.

Depuis 2019, 375 places supplémentaires dédiées à l'accueil de mineurs non accompagnés, adossées à une plateforme de services socio-éducatifs et d'insertion professionnelle, ont été créées dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines, en lien avec nos partenaires associatifs, pour une meilleure prise en charge.

Au-delà de la simple mise à l'abri, qui ne résout en rien la question de fond qu'est l'insertion, c'est bien l'ensemble de nos ressources qu'il s'agit aujourd'hui de mobiliser utilement pour ces jeunes, avec tous les acteurs du champ social et sanitaire.

Je souhaite que les réflexions que nous avons aujourd'hui, puissent éclairer de manière apaisée et raisonnée le débat national sur ces questions, dont nous mesurons tous combien elles sont complexes et délicates.

C'est pour cela que Georges Siffredi a voulu, avec Pierre Bédier, organiser ce colloque : soyez assurés que nos Départements continueront d'agir pour améliorer la situation des jeunes qui nous sont confiés, avec force et responsabilité.